AXE 3

La ville montre l'exemple de l'**égalité professionnelle** dans les services publics communaux et à l'échelle de son territoire.

Intégrer explicitement le principe d'égalité entre femmes et hommes dans le projet d'administration communal des ressources humaines :
La Ville de Cesson-Sévigné emploie 292 agents, femmes et hommes.

3 - 1 : Définir un plan égalité femmes-hommes dans la politique des Ressources Humaines (carrières, formation, recrutement, rémunération, conditions de travail...). Systématiser la production de données sexuées et mettre en place des indicateurs.
3 - 2 : Favoriser une mixité des recrutements dans les métiers «traditionnellement» masculins ou féminins.
3 - 3 : Améliorer l'articulation entre activité professionnelle et exercice des responsabilités familiales. *Par exemple : prendre en compte les contraintes de la vie familiale dans l'organisation des réunions tardives, lutter contre une culture du « présentéisme»...*
3 - 4 : Veiller aux conditions de travail égalitaires (vestiaires différenciés...).
3 - 5 : Sensibiliser l'ensemble des agents de la collectivité à la question de l'égalité femmes-hommes (journal interne, intranet, formation).
3 - 6 : Rechercher la parité au sein des instances (comité technique paritaire, comité d'hygiène et de sécurité...) et des groupes de travail (comités de pilotages, réunions inter-services...).
3 - 7 : Informer le personnel communal, hommes et femmes des droits statutaires qui impactent l'égalité femmes-hommes (congé de paternité et de maternité, congé parental, temps partiel...).

Soutenir les projets locaux, régionaux, nationaux et européens visant à la promotion de l'égalité professionnelle femmes-hommes :

3 - 8 : Organiser un forum de l'égalité professionnelle.
3 - 9 : Devenir partenaire du Prix de la vocation scientifique et technique des filles initié par l'Etat et soutenu par le Conseil Régional.
3 - 10 : Développer le partenariat avec les entreprises, les organismes de formation et de recherche, lycées d'enseignement technique, grandes écoles et universités... à l'initiative de projets visant à promouvoir l'égalité professionnelle.

AXE 4

L'égalité dans tous les domaines de la vie locale.

Vie associative, sportive et de loisirs :

4 - 1 : Multiplier les actions de proximité à destination des associations dans le but de favoriser une prise de conscience des schémas culturels inégalitaires et d'induire des changements de représentation (rencontres, débats...).
4 - 2 : Encourager les clubs et associations à mettre en place des stratégies de développement en terme d'égalité femmes-hommes :
- Favoriser l'accès à la pratique et aux fonctions de dirigeant(e)s.
- Développer une représentation égalitaire dans les instances décisionnelles, conseils d'administration et bureaux des associations.

Vie culturelle :

4 - 3 : Accroître l'acquisition de livres «égalitaires» (revues, romans, bandes dessinées et albums) et d'ouvrages ou supports-ressources (expositions, films...) par la Médiathèque du Centre Culturel de Cesson-Sévigné pour diffusion auprès du public et des acteurs locaux de l'égalité (établissements scolaires, associations...).
4 - 4 : Par l'action culturelle (spectacles, expositions, conférences, rencontres...) sensibiliser à l'égalité femmes-hommes.

Vie citoyenne :

4 - 5 : Promouvoir une coopération intercommunale et renforcer les partenariats avec les entreprises, les établissements scolaires, les associations, les partenaires institutionnels acteurs de l'égalité.
4 - 6 : Veiller à une présentation et une expression équilibrées des femmes et des hommes dans les supports de communication institutionnelle de la Ville de Cesson-Sévigné (Cim et site Web).
4 - 7 : Disparition, au 1er janvier 2012, de la mention «Mademoiselle» des formulaires administratifs et des correspondances municipales.
4 - 8 : Pérenniser les évènements publics annuels ayant pour thématique l'égalité entre les femmes et les hommes.
4 - 9 : Sensibiliser, dès le plus jeune âge, à l'égalité entre les sexes, au respect mutuel filles/garçons, à une diversification des choix d'orientation des filles et des garçons ... (Conseil Municipal des Jeunes, Printemps de la jupe et du respect, Espace Citoyen...).
4 - 10 : Consolider la dimension d'égalité femmes et hommes dans la politique de coopération internationale conduite par la Ville de Cesson-Sévigné.
4 - 11 : Considérer que l'équilibre urbain et social passe par une mixité «sexuée» et que les futurs projets de lieux de vie, d'habitat et de renouvellement urbain doivent intégrer la dimension du genre (Via Silva, les Pierrins...).
4 - 12 : Création d'une commission municipale annuelle de proposition de noms d'hommes et de femmes aux futurs rues et bâtiments.

CESSON SÉVIGNÉ
Pour l'égalité femmes / hommes

VILLE DE CESSON-SÉVIGNÉ

PLAN D'ACTIONS POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

Créée en 2006 par le Conseil des Communes et Régions d'Europe, la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale invite les collectivités locales à prendre publiquement position sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes et à mettre en œuvre concrètement leur engagement. Son objectif : faire des politiques locales un levier important en matière d'égalité.

Conformément aux engagements pris lors de l'adhésion, en mars 2011, à la Charte européenne pour l'égalité femmes et hommes dans la vie locale, le plan d'actions de la Ville de Cesson-Sévigné recouvre la situation des femmes dans tous les domaines relevant de l'action municipale et, plus largement, de la vie dans la ville que nous construisons ensemble.

Le diagnostic réalisé l'an dernier posait les questions suivantes : Qu'en est-il de l'égalité femmes-hommes sur le territoire de Cesson-Sévigné ? Comment la ville «employeur» peut montrer l'exemple et quels sont les acteurs de la vie locale impliqués dans le processus de l'égalité ?

Une analyse sexuée des actions municipales a mis en évidence les besoins spécifiques des femmes et des hommes et a pointé les terrains des inégalités : persistance des disparités entre hommes et femmes tant au plan professionnel et salarial qu'au niveau de la prise en charge des contraintes domestiques et familiales ou des questions des violences.

Le plan d'actions porté par la Ville de Cesson-Sévigné résulte des propositions du groupe de travail égalité femmes-hommes qui a réfléchi sur l'égalité professionnelle, la parentalité et le soutien aux aidants, la jeunesse et la citoyenneté, la prévention des violences, l'action culturelle, sportive et de loisirs. Le fil conducteur de la réflexion est d'intégrer la question de l'égalité femmes-hommes comme un droit fondamental pour tous les habitants.

La plupart des actions municipales s'adressent de manière indifférenciée aux femmes et aux hommes. Pourtant, des inégalités enracinées dans des représentations stéréotypées sont bien présentes. Ce plan d'actions engage Cesson-Sévigné à agir pour corriger ces situations sans porter atteinte au principe d'égalité de traitement et d'accès aux services publics. Pour rééquilibrer le partage des responsabilités familiales et sociales de tous, le plan d'actions vise à agir localement et à mettre en valeur l'égale dignité et la possibilité des deux sexes à accéder à l'ensemble des fonctions dans la société, sans nier les différences.

Il est le fruit d'un travail en profondeur impliquant tous les services de la ville. Il comprend des initiatives concrètes et localisées, et des actions sur le long terme, en cohérence avec une ville respectueuse de chacune et chacun.

Michel Bihan,
Maire de Cesson-Sévigné

Sylvie Marie Scipion,
Adjointe à la communication & NTIC, aux relations internationales et chargée du groupe égalité femmes-hommes

cesson égalité corrigé.indd 1 19/03/12 13:32

Depuis 2008, Cesson-Sévigné, une ville en marche pour l'égalité.

Actions pour l'égalité, les dates clé :

MARS* 2009 / Présentation de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale au Conseil Municipal, lequel, le 29 avril 2009 décide à l'unanimité de la **création d'un groupe de travail égalité femmes-hommes dans la vie locale**.

Le groupe de travail égalité femmes-hommes est composé d'élu(e)s de la majorité et de l'opposition municipales, de responsables des services publics communaux.
Ses missions :

- Instaurer un cadre durable de réflexion et de dialogue,
- Identifier les terrains des inégalités, recenser les besoins,
- Garantir le suivi et l'évaluation des actions initiées ou soutenues par la Ville de Cesson-Sévigné,
- Mettre en réseau les acteurs et partenaires de la promotion de l'égalité femmes-hommes (associations, établissements scolaires, institutionnels...).

16 MARS* 2011 / Signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

14 MARS* 2012 / Le conseil municipal donne un avis favorable à la mise en œuvre du plan d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

ÊTRE ÉGAL NE SIGNIFIE PAS ÊTRE IDENTIQUE. LA DÉMARCHE D'ÉGALITÉ VISE À RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE.

*Choix du mois de mars en écho à la journée internationale des droits des femmes célébrée, chaque année et partout dans le monde, le 8 mars.

Ce premier plan d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale vise à **rassembler et mettre en cohérence tous les dispositifs** destinés à améliorer, à l'échelle de notre ville, l'égalité des femmes et des hommes.
Il vise à **structurer et formaliser l'engagement de la Ville de Cesson-Sévigné** en l'inscrivant dans la durée, en reliant les acteurs du territoire autour d'un **projet fédérateur.**

Des actions décrites dans ce plan, certaines sont inédites, d'autres sont déjà à l'œuvre. Il est important d'inscrire les dispositifs déjà existants de sorte qu'ils soient **pérennisés, améliorés et optimisés**.

LE PLAN D'ACTIONS EST UN OUTIL POUR ATTEINDRE L'ÉGALITÉ.

Ce document se veut une feuille de route qui impulse et encourage une série d'actions déclinées en 4 axes prioritaires :
Axe 1 : Le partage des responsabilités familiales, sociales et professionnelles.
Axe 2 : La prévention et la lutte contre les violences sexistes.
Axe 3 : La Ville montre l'exemple de l'égalité professionnelle dans les services municipaux et à l'échelle de son territoire.
Axe 4 : L'égalité dans tous les domaines de la vie locale.

AXE 1

Le partage des responsabilités familiales, sociales et professionnelles.

L'articulation des temps de vie est une condition nécessaire de l'égalité entre les femmes et les hommes.

1 - 1 : Développer l'offre d'accueil, diversifier les modes d'accueil et de garde des jeunes enfants sur la commune, optimiser l'accès aux dispositifs d'accueil (familles monoparentales, tarification adaptée, horaires atypiques...).
1 - 2 : Renforcer le soutien aux aidants familiaux (dont 70% sont des femmes) en charge de personnes âgées dépendantes ou de personnes en situation de handicap.
- Développer le dispositif «Café mémoire»
- Partenariat avec l'association Clic Alli'âge qui garantit un service de qualité aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leur entourage (familles, aidants proches...).
- Création d'une permanence du Clic Alli'âge deux fois par mois au service social et solidarités de la mairie de Cesson-Sévigné.

1 - 3 : Développer des dispositifs tels que le «Café des parents», lieu d'échanges, d'information et de soutien à la parentalité.

LA PERSISTANCE DES INÉGALITÉS VA SOUVENT DE PAIR AVEC UN MANQUE DE CONNAISSANCE DE CELLES-CI.



Les inégalités femmes-hommes reposent principalement sur des stéréotypes. Parmi les nombreuses représentations stéréotypées, celles liées à la parentalité ou au soutien familial (femmes, mères et gardiennes du foyer) figurent typiquement en première place.

AXE 2

La prévention et la lutte contre les violences sexistes.

Depuis 2010, le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) a constitué un groupe thématique sur les questions des violences conjugales et intra-familiales.

2 - 1 : Informer le public des différents types de violences : humiliations, insultes, menaces, pressions psychologiques, gifles, coups, agressions sexuelles, viols...
2 - 2 : Renforcer l'accès aux droits des femmes et des familles, améliorer l'information et l'orientation des victimes de violences conjugales ou professionnelles :
- création et diffusion d'un dépliant de prévention des violences conjugales,
- création de permanences juridiques assurées par le CIDFF 35 (Centre d'Information sur le droit des Femmes et des Familles) 2 fois par mois au service social de la Ville de Cesson-Sévigné.

LES FEMMES AUTANT QUE LES HOMMES SE HEURTENT AUX STÉRÉOTYPES. CES PRÉJUGÉS NUISENT À LA LIBERTÉ DE CHOIX DES INDIVIDUS, HOMME OU FEMME.

2 - 3 : Soutenir et développer des actions de sensibilisation grand public autour du 25 novembre, la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes.
2 - 4 : Relayer les campagnes (nationales, régionales...) de sensibilisation de l'opinion publique sur les violences conjugales et intra-familiales.
2 - 5 : Valoriser l'action des partenaires locaux engagés contre les violences sexistes, les violences conjugales et intra-familiales.
2 - 6 : Sensibiliser et former les agents publics en contact avec les victimes de violences. Former le personnel communal à l'accueil des victimes et à l'accueil d'urgence.